



Avis d'audience publique

Le 29 janvier 2003

Réf. 2003-H-7

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) annonce la tenue de deux audiences publiques distinctes concernant l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick.

Une audience portera sur la demande d'Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB), située à Fredericton (N.-B.), de renouveler le permis d'exploitation de l'IGDRS de Point Lepreau. Cette audience de deux jours se tiendra aux dates suivantes :

Première journée : le 10 avril 2003, salle d'audience publique de la CCSN, 14^e étage, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

Deuxième journée : le 27 juin 2003, Hôtel Delta, 39 King St., Saint John (Nouveau-Brunswick)

Date limite pour les interventions : le 28 mai 2003

Les documents de la Commission seront disponibles le 11 mars 2003

L'autre audience aura pour but d'étudier les résultats de l'évaluation environnementale du projet de modifications et d'ajouts à l'IGDRS. L'examen préalable s'est fait conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et au *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. L'audience d'une journée se tiendra à la date suivante :

Première journée : le 27 juin 2003, Hôtel Delta, 39 King St., Saint John (Nouveau-Brunswick)

Date limite pour les interventions : le 28 mai 2003

Les documents de la Commission seront disponibles le 29 avril 2003

Si la Commission conclut, suite à l'audience sur l'évaluation environnementale, que les modifications et les ajouts proposés à l'IGDRS ne sont pas susceptibles d'avoir des effets nuisibles considérables sur l'environnement, en tenant compte des mesures d'atténuation appropriées, elle annoncera la tenue d'une autre audience publique pour étudier la demande d'Énergie NB de modifier son permis afin de permettre l'achèvement des modifications et des ajouts proposés.

Le public est invité à participer soit en faisant une présentation orale, soit en déposant un mémoire. Les intervenants doivent préciser si leur intervention portera sur la demande de renouveler le permis d'exploitation de l'IGDRS ou sur l'évaluation environnementale du projet de modifications et d'ajouts à l'IGDRS. Les demandes de participation, de même que le texte des

présentations orales et des mémoires, doivent être déposées auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous au plus tard le 28 mai 2003.

a/s Sunni Locatelli

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : (613) 995-0360 ou 1 800 668-5284

280, rue Slater , C. P. 1046

Télec. : (613) 995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca

Les membres du public qui souhaitent observer l'audience sont les bienvenus. Les documents relatifs à ces audiences de la Commission et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à : www.suretenucleaire.gc.ca.